



Chaussée de Bruxelles 441 bte - 57850 ENGHEN  
+32 (0)25 20 95 12 - ffbc@velo-liberte.be

## **CHARTRE FFBC**

# **ORGANISATION DE RANDONNÉES VTT**

En signant la présente charte, tous les responsables d'une organisation VTT sous l'égide de la Fédération Francophone Belge du Cyclotourisme et du VTT s'engagent à respecter les points suivants en matière de :

### **Législation**

1. Ils feront le nécessaire afin d'obtenir au préalable toutes les autorisations nécessaires pour l'organisation de l'événement avant sa tenue (communes, DNF, propriétaires privés, zones de police, zones de secours)

### **Propriété privée**

2. En cas de traversée de parcelles privées, l'organisateur obtiendra l'accord écrit du ou des propriétaires concernés ou de leur représentant légal.

3. Les tronçons seront clairement indiqués à l'entrée et à la sortie de la propriété privée par des panneaux ad hoc insistant sur le caractère exceptionnel de passage et en l'interdisant à tout autre moment.

4. L'organisateur ne diffusera pas les traces GPX relatives à la traversée de parcelles privées soumises à autorisation.

5. La FFBC préconise la réalisation d'un état des lieux contradictoire avec le propriétaire (ou son représentant) avant et après l'événement.

### **Balisage**

6. Le club organisateur réalisera un balisage des parcours dans les délais légaux qui lui seront transmis par les autorités compétentes (dans le cas du DNF au plus tôt 48h avant la date de l'organisation) et l'ôtera intégralement dans les 72h suivant l'événement.

7. Il s'engage à utiliser pour le balisage les matériaux les plus écologiques possibles ou à réutilisations multiples. Il s'interdira l'utilisation de peinture permanente de même qu'agrafes et clous dans les arbres et ne laissera aucun support matériel du balisage (flèches, panneaux) sur place.

## **Eco-responsabilité**

8.L'organisation de l'événement sera respectueuse de l'environnement et de la nature. La FFBC promeut une utilisation de matériaux biodégradable pour les postes de ravitaillement (gobelets, sacs et récipients alimentaires) ou l'usage de gobelets réutilisables.

9.L'événement veillera également à être le moins intrusif possible afin de respecter la quiétude de la nature et la protection de la flore.

10.L'organisateur s'engage à sensibiliser au maximum les participants au respect de la nature et les invitera à ne rien jeter sur les parcours en laissant leurs déchets dans les poubelles prévues aux ravitaillements.

11.Les endroits de ravitaillement seront correctement nettoyés afin de ne laisser aucune trace de l'organisation autre que celles inhérentes à la pratique du VTT.

## **Sécurité**

12.L'organisateur informera les participants sur le respect des autres usagers (promeneurs, cavaliers) empruntant le parcours afin de préserver leur sécurité en toute courtoisie. Il rappellera également le bon usage du code de la route sur la voirie publique.

13.Il placera une signalisation avertissant les zones de danger (passages techniques, traversées de routes à forte circulation).

14.L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toutes personnes ne portant pas le casque en vue d'éviter tous litiges en cas d'accident. Il en ira de même en ce qui concerne l'équipement minimum légal (code de la route) en matière d'éclairage lors de manifestation nocturne.

15.Il fournira à chaque participant un numéro d'appel d'urgence ou de dépannage pour la durée de la randonnée

## **Responsabilité civile**

16.Par son affiliation à la FFBC, le club organisateur garantit qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile et organisateur (contrats ARENA n° 1.116.462 et 1.116.462/2).

17.L'organisateur s'engage à ce que chaque participant soit couvert par une assurance de responsabilité civile vis-à-vis de tiers et pour ce faire proposera à toute personne ne présentant pas une preuve d'affiliation à une fédération cyclotourisme ou cyclisme une couverture d'un jour dans son inscription.

18.En cas de mise en défaut ou de non-respect de la présente charte, seul le club organisateur restera responsable de ses actes et ne pourra en aucun cas incriminer ceux-ci à la fédération.

La présente charte a été conçue et approuvée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la FFBC en vue d'une reconnaissance auprès des autorités compétentes d'une manifestation propre et respectueuse envers la nature et les autres usagers.

Un exemplaire de ce document, signé par un responsable du club organisateur et mentionnant le matricule du club, accompagnera les dossiers de demande d'organisation de l'événement vers les communes et le DNF comme preuve de garantie d'une organisation de qualité.

*Coordonnées du club affilié en tant qu'organisateur :*

Dénomination du club : \_\_\_\_\_ N° matricule FFBC du club : \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_ Fonction au sein du club : \_\_\_\_\_

Signature et date